



SCRL "Les Bières de l'Abbaye de Flône"
Coopérative Agréée suivant A.M. 24/07/2017

Chaussée Romaine 2, 4550 Amay – Belgique
BE0632.948.457

Règlement du concours ABBAYE DE FLÔNE « #BBQFlône»

1. Généralités

1. Ce règlement contient les conditions et les règles qui sont d'application pour les participants au concours en ligne « #BBQFlône», organisé par la Coopérative les Bières de l'ABBAYE DE FLÔNE (organisateur), Chaussée Romaine 2 à 4540 Flône (Amay). Toute participation est subordonnée à l'acceptation de l'ensemble de ce règlement.
2. Le concours débute le 01/08/20 à 00h00 et se termine le 19/09/20 à 23h59. En cas de force majeure ou de tout autre événement indépendant de la volonté de l'organisateur, le concours peut à tout moment être étendu, interrompu, arrêté ou prolongé par la direction du concours, ci-après nommée la Coopérative les Bières de l'ABBAYE DE FLÔNE. Le concours se déroule sur <https://www.abbayedeflone.be/#actions>, ci-après nommé le site du concours ou le site.
2. Toute communication relative au concours se fait uniquement par écrit à La Coopérative les Bières de l'ABBAYE DE FLÔNE, (département Marketing) Chaussée Romaine 2, 4540 Flône (Amay). Aucun mail ne sera échangée et aucune communication téléphonique ne sera acceptée concernant le concours.
3. La participation au concours est gratuite. Un seul billet à code unique sera mis à disposition par boîte 75cl (soit 2 bouteilles de 75cl + 2 verres) et ce dans la limite des stocks disponibles. La Coopérative les Bières de l'ABBAYE DE FLÔNE ne peut être considéré responsable en cas de tentative infructueuse de participer au concours, ce qui implique en particulier, mais pas exclusivement, la responsabilité d'interruptions techniques, de retards dans la réception, de la perte ou de l'endommagement de données pendant ou après la transmission.
4. En cas de contestation ou de réclamation pour quelque raison que ce soit, les demandes devront être adressées par écrit à La Coopérative les Bières de l'ABBAYE DE FLÔNE, (département Marketing) Chaussée Romaine 2, 4540 Flône (Amay), dans un délai maximal de 15 (quinze) jours après la clôture du Jeu.
5. Les litiges relatifs au concours sont réglés par la Coopérative les Bières de l'ABBAYE DE FLÔNE en conformité avec le présent règlement. Les décisions de l'organisateur seront finales et contraignantes et aucun participant ne pourra invoquer un quelconque droit de révision ou de recours.
6. En cas de nécessité pour toute cause indépendante de sa volonté, l'organisateur se réserve le droit d'adapter certaines clauses du concours afin de préciser la



SCRL "Les Bières de l'Abbaye de Flône"
Coopérative Agréée suivant A.M. 24/07/2017

Chaussée Romaine 2, 4550 Amay – Belgique
BE0632.948.457

volonté de l'organisateur et l'esprit du concours entre autres en ce qui concerne la lutte contre la tricherie et contre le piratage.

7. Si une disposition du présent règlement s'avérait non valide ou n'avoir pas force exécutoire, cela n'influencerait en rien la validité ni la force exécutoire des autres dispositions.

2. Participation et inscription

1. La participation au concours est subordonnée à la lecture et à l'acceptation du règlement du concours. Le participant doit accepter le présent règlement ainsi que les décisions de la direction du concours prises en conformité avec le présent règlement. Ces décisions sont définitives et contraignantes.
2. Toute personne qui possède une adresse e-mail valable, domiciliée en Belgique, avec un accès à internet et qui s'inscrit avec une adresse e-mail valable peut participer.
3. Les mineurs ne sont pas admis à participer. La Coopérative les Bières de l'ABBAYE DE FLÔNE se réserve le droit de demander la justification à tout moment, ainsi que de disqualifier tout mineur qui ne la remettrait pas.
4. La participation au concours est limitée à un coupon à code unique par boîte 75cl. Chaque participant peut introduire autant de code qu'il a de boîtes. En outre, toute tentative de participation multiple par des méthodes telles que l'emploi de pseudonymes, de multiples comptes e-mails, de fausses données ou autre peut entraîner l'élimination immédiate ou a posteriori du participant sans nécessité pour l'organisateur d'informer le participant, ni de justifier sa décision, et sans possibilité de recours pour le participant ainsi éliminé.
5. Le participant doit envoyer ses coordonnées via le formulaire d'inscription prévu à cette fin sur le site du concours. Toute personne inscrite est appelée « participant ». Le participant utilisera sa propre adresse e-mail. Cette adresse email sert de communication directe avec le participant, et permettra à La Coopérative les Bières de l'ABBAYE DE FLÔNE de le contacter en cas de réussite. Si ces données ne sont pas mentionnées correctement, la participation



SCRL "Les Bières de l'Abbaye de Flône"
Coopérative Agréée suivant A.M. 24/07/2017

Chaussée Romaine 2, 4550 Amay – Belgique
BE0632.948.457

- ne sera pas valide et le participant n'entrera pas en ligne de compte pour l'obtention d'un prix.
6. Chaque participant peut à tout moment et sans obligation se retirer du concours. Néanmoins, l'organisateur ne peut en aucun cas garantir la suppression totale des données publiées ou fournies pour publication par le participant de l'Internet. Certains sites et moteurs de recherches indépendants du contrôle de l'organisateur peuvent en effet reprendre et stocker les données publiées sans que l'organisateur ne puisse être tenu pour responsable de tel stockage.
 7. Ne peuvent entrer en ligne de compte pour l'octroi d'un prix : les participants non domiciliés en Belgique, les mineurs, le personnel des sociétés ayant collaboré à la mise en route de ce concours, ainsi que les membres de leur famille domiciliés à la même adresse.
 8. Toute participation au Jeu sur papier libre ou sous toute autre forme que le modèle de participation proposé par l'organisateur sur le Site est exclue.
 9. Les participants autorisent par avance les organisateurs à publier ou diffuser leur nom et leur localité sans que cette publication puisse ouvrir droit à quelque indemnité ou rémunération que ce soit. Les participants comprennent et acceptent que cette publication puisse entraîner reprise des données et/ou photos publiées par d'autres sites et moteurs de recherche sans que l'organisateur du concours ait le moindre contrôle sur cette reprise.
 10. Tricherie : L'organisateur surveillera régulièrement le déroulement du jeu et a le droit incontestable d'éliminer sans possibilité de recours tout joueur suspecté de tricherie. Les méthodes de tricherie qui pourront entraîner l'élimination du candidat sont par exemple (liste non exhaustive): l'emploi de comptes multiples ou fictifs (e-mail, réseaux sociaux, ...) par une seule personne, l'emploi de robots pour automatiser certains événements et ainsi influencer les chances d'un participant, l'emploi d'accès masqué via des serveurs dits « proxy » pour visiter et influencer le concours tout en cachant sa véritable origine, l'emploi de fausses pages, liens trompeurs et/ou inclusions du concours ou de partie de celui-ci dans d'autres sites pour influencer le fonctionnement de celui-ci, toute forme de piratage informatique qui aurait pour but d'influencer le déroulement ou les résultats du concours, la tentative de décrédibilisation d'autres concurrents...
 11. En cas de décision de l'organisateur de disqualifier un participant, celui-ci ne dispose pas de possibilité de recours et n'a pas le droit de participer à nouveau au concours.



SCRL "Les Bières de l'Abbaye de Flône"
Coopérative Agréée suivant A.M. 24/07/2017

Chaussée Romaine 2, 4550 Amay – Belgique
BE0632.948.457

12. L'organisateur a également le droit d'interdire à tout participant éliminé pour tricherie de participer à tout autre concours organisé par l'organisateur et ce, pour une période indéterminée.
13. En cas d'élimination d'un candidat pour tricherie, l'organisateur se réserve le droit d'entamer des poursuites judiciaires vis-à-vis du responsable de la tricherie en raison des dommages que cette tricherie aurait entraîné sur l'image et/ou le fonctionnement des services de l'organisateur (qu'il s'agisse du concours ou de tout autre service opéré par l'organisateur).
14. En cas de constatation de tentatives d'influence du jeu-concours en dehors de son esprit, l'organisateur a le droit de modifier la situation du jeu pour revenir à une situation antérieure ou pour adapter la situation du concours afin de la rendre plus conforme avec l'esprit du concours.

3. Dérroulement du concours

1. Voici les étapes qu'un participant doit réaliser pour participer valablement au concours et avoir une chance de gagner un prix:
 - Récupérer le billet à code unique dans les boxes 75cl, dans les magasins participants à l'action #BBQFlône, entre le 01/8 et le 19/09/20.
 - Se connecter durant cette période, sur <https://www.abbayedeflone.be/#actions>
 - et suivre les autres étapes renseignées ci-après.
 - Indiquer le code figurant sur le billet à code unique .
 - Compléter le formulaire de participation avec ses données personnelles.
 - Accepter le règlement du concours.
2. Chaque billet à code unique comprend un seul code unique, à utiliser pour participer au concours, chaque code ne pouvant être utilisé qu'une seule fois.

4. Prix et gagnants

1. Les gagnants seront ceux qui auront valablement participé au concours en respectant le présent règlement du concours.



SCRL "Les Bières de l'Abbaye de Flône"
Coopérative Agréée suivant A.M. 24/07/2017

Chaussée Romaine 2, 4550 Amay – Belgique
BE0632.948.457

2. Lors des 6 premières semaines (du 1/08 au 12/09/20), il y aura un tirage au sort par semaine permettant de gagner un clip (4 x 33cl) de blonde et un clip de triple avec un décapsuleur, les 6 gagnants seront désignés par tirage au sort, via la plateforme www.random.org. Le 7 et dernier gagnant sera désigné par tirage au sort, le 19/09/20, via la plateforme www.randam.org et gagnera un magnifique et complet kit BBQ pour 4 personnes, comprenant 1 clip de blonde, 1 clip de triple, de la viande, des crudités et du pain.
3. Chaque gagnant sera averti par courrier électronique et par téléphone en cas de non-réponse. Dans le cas où le gagnant serait injoignable et en cas de non-réclamation du prix endéans le mois après la clôture du concours, la Coopérative les Bières de l'ABBAYE DE FLÔNE pourra remettre le gain à un autre participant.

5. Loi relative à la protection de la vie privée

1. La Coopérative les Bières de l'ABBAYE DE FLÔNE respecte la législation sur la protection de la vie privée, en fonction des lois en vigueur.
2. La collecte des informations à caractère personnel concernant le participant par les organisateurs a pour finalité première d'assurer le bon fonctionnement du Jeu, en particulier la possibilité d'entrer en contact avec les gagnants et de leur fournir les prix d'une façon efficace et dans les meilleurs délais.